

**Communauté d'Agglomération  
la Riviera du Levant**

**Conseil communautaire du 28 novembre 2023**

**DÉLIBÉRATION N°2023-CC-6S-PICV-87**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 22 novembre 2023, s'est réuni à 18h00 en salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Madame Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL ayant été désigné secrétaire de séance,**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Conseillers présents : 23**

**Nombre de pouvoirs : 5**

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON		1	à Liliane MONTOUT
Mme.	Nicole	SINIVASSIN		1	à Cédric CORNET
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Frans	BAPTISTE	1		
M.	Richard	ALBERT	1		
Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		1	à Jean-Luc PERIAN
Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	
M.	Christian	BAPTISTE		1	
M.	Teddy	BARBIN	1		
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
M.	Hugues	CHATEAUBON	1		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	

Mme	Elodie	CLARAC		1	
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	
M.	Jules Joël	FRAIR	1		
M.	Lucien	GALVANI		1	
M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
Mme	Valérie	HUGUES		1	à Jocelyne VIROLAN
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	
M.	Jacques	KANCEL		1	
Mme	Sylvia	LAPTES		1	
M.	Eric	LATCHOUMANIN		1	à Teddy MARY
M.	David Laurent	LUTIN		1	
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	
M.	Teddy	MARY	1		
Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	
M.	Yves	QUIQUEREZ	1		
M.	Patrick	SOLVET		1	
Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et L5211-36 ;

**Vu** l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 ;

**Vu** l'article L110-1 du Code de l'environnement ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant ;

### **Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,**

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une réponse à une obligation, ce document doit être apprécié comme un outil au service de l'action publique locale.

Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population) selon les instances participatives mises en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable. Chacune des politiques internes ou externes doit être évaluée suivant les cinq finalités du Développement Durable (DD), mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

Afin de mesurer la contribution aux cinq finalités du Développement Durable des actions engagées en 2023, notre rapport Développement Durable vise à :

- Montrer la cohérence de la politique, des programmes et actions entreprises par la CARL au regard du développement durable,
- Mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire.

## DÉCIDE

**Article 1** : De prendre acte que le rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant, tel qu'annexé à la présente délibération a été présenté et débattu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2023.

**Article 2** : D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

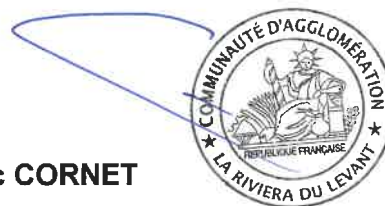
**Article 3** : Le président et le comptable public du centre des finances publiques de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

**Cédric CORNET**



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***

# RAPPORT ANNUEL 2023 DEVELOPPEMENT DURABLE



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

# SOMMAIRE

- I. Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
  - 1.1. Tour de la mobilité
  - 1.2. Lutte contre le gaspillage alimentaire (poules, frigos solidaires)
  - 1.3. Lancement covoiturage interne
2. Bilan de la Qualité de l'Air 2022
3. Aménagement de Grand Baie renforcement de la digue et des réseaux humides
4. Bilan Carbone Territoire 2023
5. Le Budget Climat

- II. Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

1. Compétence Déchets : Transfert de la compétence déchets au Syndicat D'innovation et de valorisation des déchets (SINNOVAL)
2. Le projet de création d'unité de traitement
3. Risques d'inondations: le PAPI
4. Guide je préserve mon environnement en vacances

- IV. Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

1. Partie aménagement (PPGF, Escape Game)
2. Le Plan Intercommunale de Sauvegarde (PICS)
3. Éducation au développement durable
4. Zone de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL)
5. Jardin de Kervino - action du PPGF (Plan paysage des Grands Fonds) et du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

- V. Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1. Contrat de Relance et de Transition Écologique ;
2. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
3. Le Plan intercommunal de lutte contre l'habitat Indigne (PILHI)

- VI. Finalité 5 : Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. Économie Bleue
2. Amélioration de la performance au sein de la CARL
3. Le Plan Alimentaire Territorial (PAT)

# **Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

# 1. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique et d'enclencher la transition énergétique et écologique.

Le PCAET est une véritable feuille de route guidant une stratégie climat-air-énergie cohérente qui est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

**Adopté à la CARL en novembre 2022**, le PCAET est un plan d'action sur six ans et a été élaboré en co-constructions avec les différents acteurs :

- constitue sa stratégie politique de transition énergétique territoriale ;
- Prend entièrement en compte les enjeux air-énergie-climat du territoire dans les objectifs de développement durable, les domaines d'actions, les projets ;
- Une opportunité d'échanges et de discussions avec les élus, les agents de la CARL et les habitants.

Le PCAET vise également différents domaines tels que: l'énergie, l'alimentation, l'agriculture, la mobilité, ou encore la biodiversité...

## Le diagnostic territorial :

Il vise à comprendre et analyser les enjeux territoriaux, en apportant une connaissance sur:

- Les consommations par type d'énergie,
- Les productions d'énergies renouvelables,
- Les émissions de gaz à effet de serre,
- La séquestration carbone,
- Les émissions atmosphériques par secteur et l'impact sur la qualité de l'air, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.



La CARL a initié la mise en oeuvre du Plan Climat- Air- Energie (PCAET)

## Les 9 orientations stratégiques du PCAET de la CARL :



Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire



Éco-exemplarité en matière de réduction de l'impact Climat-air-Energie



Développer le tourisme durable, écotourisme, tourisme vert



Optimisation du déplacement de personnes sur le territoires



Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique



Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique



Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires



Adapter le territoire au changement climatique



La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable



Le Plan d'actions 2022-2028.

Il se structure autour de deux axes stratégiques qui se développent dans dix objectifs opérationnels.

Ces dix orientations sont traduites de façon opérationnelle en dix-huit actions, qui ont pour vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique.

L'ensemble des actions est présenté dans le tableau ci-dessous.

n°	Intitulé de l'action
1	Faire du PCAET un dénominateur commun des politiques publiques de la CARL
2	Intégrer au coeur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus
3	Informier et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie
4	Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques
5	Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme

n°	Intitulé de l'action
6	Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air
7	Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière
8	Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie
9	Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"
10	Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets
11	Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie
12	Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie

n°	Intitulé de l'action
13	Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire, en terre comme en mer
14	Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement
15	Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale
16	S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces
17	Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement
18	Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade

### Le saviez-vous ?

Une couverture de gaz appelée atmosphère entoure la Terre. Une partie de ces gaz sont des **gaz à effet de serre encore appelé «GES»** (on y retrouve le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, le méthane, l'ozone, l'oxyde nitreux et les gaz fluorés).

Ces gaz retiennent la chaleur, de la même façon que les murs de la serre du jardinier. Les GES gardent notre planète assez chaude pour que nous puissions survivre, en l'absence de GES la température de la terre serait de -18°C.

Cependant une trop grande quantité de GES, rendrait la terre trop chaude et provoquerait des modifications du climat on parle du «changement climatique» ou encore de changements globaux car les conséquences ne se limitent pas à l'environnement, ils sont aussi sociétaux.

## 1.1. Tour de la mobilité

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CARL a organisé le Tour de la Mobilité Douce sur les communes de Saint-François, Sainte-Anne et Le Gosier.

Cette manifestation permet de répondre à l'**action N° 7 du PCAET: Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière.**

- **Sous-action B : Développer la mobilité cyclable**
- **Sous-action F : Communiquer massivement sur l'écomobilité**

Le but de cette manifestation est de mettre en œuvre des actions permettant d'encourager la mobilité douce (vélos, trottinette électrique, etc.) tout en apportant un axe sur la sécurité routière.

Il a été proposé un ensemble animations innovantes, jamais réalisés en Guadeloupe, avec notamment la mise à disposition de simulateurs virtuels.



Le Tour de la Mobilité douce s'est déroulé du 20 au 22 septembre 2023.

- Le 20 septembre à Saint-François
- Le 21 septembre au Gosier
- Le 22 septembre à Sainte-Anne

Lors du tour de la mobilité douce, plusieurs animations ont été proposées au grand public permettant d'aborder les thématiques liés à l'usage des mobilités douces.

- Un circuit de prévention avec tests de déplacement à vélos et en trottinette.
- Un simulateur virtuel visant à prévenir les usagers à l'usage de vélo;
- Un Quizz de la mobilité douce
- Une animation angle mort avec un bus. Cette animation a été réalisée en partenariat avec le SMT (Syndicat Mixte des Transport)

### Perspectives 2024:

- Journées de la Mobilité Douce sur une commune du territoire





Le Tour de la Mobilité est une initiative visant à promouvoir la mobilité durable, efficace et respectueuse de l'environnement au sein de la collectivité. Plusieurs aspects autour de la sécurité routière ont été abordés notamment pour les usagers des vélos afin qu'il porte une attention particulière aux angles Morts et aux situations à risques sur la route.

- SMT (syndicat Mixte des transports) : A travers l'atelier Angle mort, nous avons pu emmener un angle sur le transport en commun. C'est un axe essentiel qui permet de réduire la dépendance aux véhicules personnels, réduire la congestion routière, améliorer la qualité de l'air, et encourager des déplacements plus durables.

- Les différents Ateliers proposés ont notamment permis aux usagers de réaliser des essais des différents véhicules doux: des opportunités pour les participants d'essayer différents modes de transport, tels que des vélos électriques, des trottinettes électriques, ou les gyropodes gratuitement.

Cela permet d'offrir aux résidents de la communauté d'agglomération de s'approprier différents modes de transport mais aussi c'est une excellente manière de **susciter l'intérêt pour des options de déplacement alternatives.**



## 1.2. Lutte contre le gaspillage alimentaire

### 1.2.1. DISTRIBUTION DE POULE PONDEUSE

La CARL met en place plusieurs actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire. A ce titre, Le projet lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie intégrante du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En effet, **l'action N°14 C vise à faire émerger sur le territoire des projets qui contribuent à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à différents niveaux : production agricole, agro-transformation, distribution et consommation.**

Dans ce cadre et suite à la proposition de la commission Transition Ecologique et Energétique du 28 février 2023, il a été décidé de distribuer aux administrés qui le souhaitent des poules pondeuses afin de réduire les déchets alimentaires.

L'idée associée à ce projet est de permettre à chacun de réduire leurs déchets alimentaires en les alimentant avec ces déchets. En retour, les poules pourront produire des œufs qui pourront nourrir la famille accueillante.

La distribution de poules pondeuses dans une communauté d'agglomération peut être une initiative intéressante pour encourager la production d'œufs locaux, réduire le gaspillage alimentaire et promouvoir une agriculture urbaine durable.

Distribution à la CARL :

En effet, les poules pondeuses étaient âgées de 1 mois. Un règlement de participation ainsi qu'un guide de l'adoptant a été transmis aux participants.



#### Le saviez-vous ?

La part des déchets organiques représente plus de 30 % de nos poubelles. Sachant qu'une poule peut consommer jusqu'à 100 kg de déchets par an, l'impact est considérable en termes de collecte et de traitement des déchets. Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets. Deux poules, car il est déconseillé de n'adopter qu'une poule : très sociable, la poulette aime avoir de la compagnie.



C'est plus de 150 poules qui ont été distribuées sur l'ensemble du territoire de la Riviera du levant.

- 64 poules sur la Désirade
- 33 poules au Gosier
- 17 poules à Sainte-Anne
- 36 poules à Saint-François

#### Perspectives 2024:

- Suivi des familles adoptantes, changement des comportements

## 1.2. Lutte contre le gaspillage alimentaire

### 1.2.2. LES FRIGOS SOLIDAIRES

Les frigos solidaires sont une de ces actions expérimentales que la CARL souhaite mettre en place. Ce projet est une première étape vers une transition alimentaire qui semble indispensable pour réduire l'impact carbone de notre territoire.

Les "frigos solidaires" font référence à une initiative communautaire visant à mettre en place des réfrigérateurs accessibles au public, généralement situés dans des lieux publics ou communautaires, pour permettre aux personnes de déposer ou de prendre de la nourriture gratuitement. Ces réfrigérateurs solidaires visent à lutter contre le gaspillage alimentaire en permettant aux individus, aux commerces locaux ou aux restaurants de partager des denrées alimentaires excédentaires avec ceux qui en ont besoin. La mise en place de frigos solidaires peut contribuer à réduire le gaspillage alimentaire, à aider les personnes dans le besoin et à favoriser la solidarité au sein de la communauté d'agglomération. C'est une initiative sociale et environnementale qui peut avoir un impact positif.

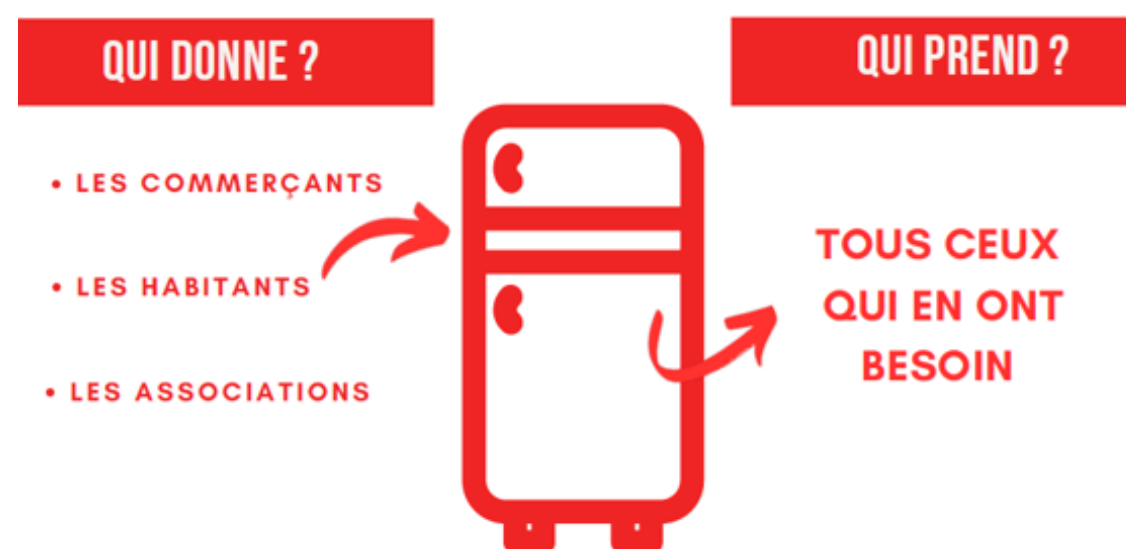
Principe du projet : le commerçant souhaitant installer un frigo solidaire se manifeste auprès de la CARL.

La gestion des frigos solidaires implique la mise en place de règles pour s'assurer que les aliments sont frais, propres et sans danger pour la consommation. Des bénévoles ou des organisations locales peuvent superviser et entretenir ces réfrigérateurs.

Dans le cadre d'une communauté d'agglomération tel que la CARL, l'installation de frigos solidaires peut être une démarche collective pour répondre à des besoins locaux en matière de sécurité alimentaire, d'aide aux personnes en difficulté ou de promotion de la solidarité locale. Ces initiatives visent à favoriser la redistribution d'aliments excédentaires, tout en renforçant les liens au sein de la communauté.



Exemple de frigo solidaire



## 1.3. Lancement covoiturage interne

### LE COVOITURAGE C'EST QUOI ?

Le covoiturage, est une pratique où plusieurs personnes partagent un véhicule pour se rendre à un même endroit ou pour effectuer un trajet commun. Cette pratique permet de réduire le nombre de véhicules sur la route, ce qui peut contribuer à diminuer l'impact environnemental.

Des plateformes en ligne dédiées au covoiturage, telles que Karos ou encore Déposé, ont facilité la mise en relation des conducteurs et des passagers, ce qui rend le covoiturage plus accessible et pratique pour un plus grand nombre de personnes.

Pour les communauté d'agglomérations est une solution efficace **pour réduire la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts liés à la mobilité tout en favorisant la convivialité et le partage de trajets.**

La question de la mobilité sur le territoire de la CARL, est un des enjeux majeurs pour améliorer la qualité de vie au quotidien. Notamment, le développement d'opérations liés au développement du covoiturage constitue un axe de travail important ayant des avantages que ce soit pour l'utilisateur ou pour le territoire.

Dans le cadre du PCAET de la CARL et à travers l'axe stratégique de l'éco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat Air Energie. Il est apparu essentiel que la CARL entame une démarche forte pour inciter ses agents à pratiquer le covoiturage.

Cela permettra d'atteindre notamment une sous action de **l'action N° 3 du PCAET : Informer et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie déclinée de la façon suivante :**

A. Sensibiliser et responsabiliser les agents de la CARL sur les enjeux Climat-Air-Energie à l'échelle de l'administration.

A5-Réserver des places de stationnement pour le personnel venant en covoiturage





Afin de répondre aux besoins, nous avons choisi la plateforme dédiée KAROS.

## Plateforme KAROS

- Karos propose les meilleures incitations pour les collaborateurs :
  - o 6 mois de trajets offerts jusqu'à 30km partout sur le territoire, soit jusqu'à 240 trajets domicile-travail
  - o La prime de 100€ du gouvernement est versé de manière plus avantageuse, avec 50€ dès le premier covoiturage et surtout une distribution en cash (et non en bon d'achat)
  - o Grâce aux négociations menées avec le SMT, et au-delà des 6 mois de gratuité KAROS propose une tarification avantageuse pour les habitants du territoire du SMT et les personnes travaillant sur le territoire, à raison de 0.5 € le trajet.

Karos propose un accompagnement sur mesure avec un(e) consultant(e) mobilité durable expérimenté(e) et surtout disponible (nombre de clients à gérer limité) afin de faire décoller votre projet et vous faire économiser du temps. Karos vous accompagne au-delà du lancement, dans la durée, pour obtenir des résultats de covoiturage.

Les avantages du covoiturage sont déclinés de la façon suivante :

### Pour l'utilisateur

- Augmentation du pouvoir d'achat :
- L'accès à la mobilité pour ceux qui n'ont pas de voiture/ne peuvent pas conduire
- L'amélioration de la convivialité dans les transports du quotidien

### Environnement

- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction des émissions du CO2 sur le poste déplacement

### Pour la collectivité

- Un gain en matière de stationnement,
- Réduction des embouteillages



## NAVICARL

A l'échelle de notre communauté d'agglomération la plateforme de covoiturage est nommée NAVICARL

A ce jour: 31 Octobre 2023

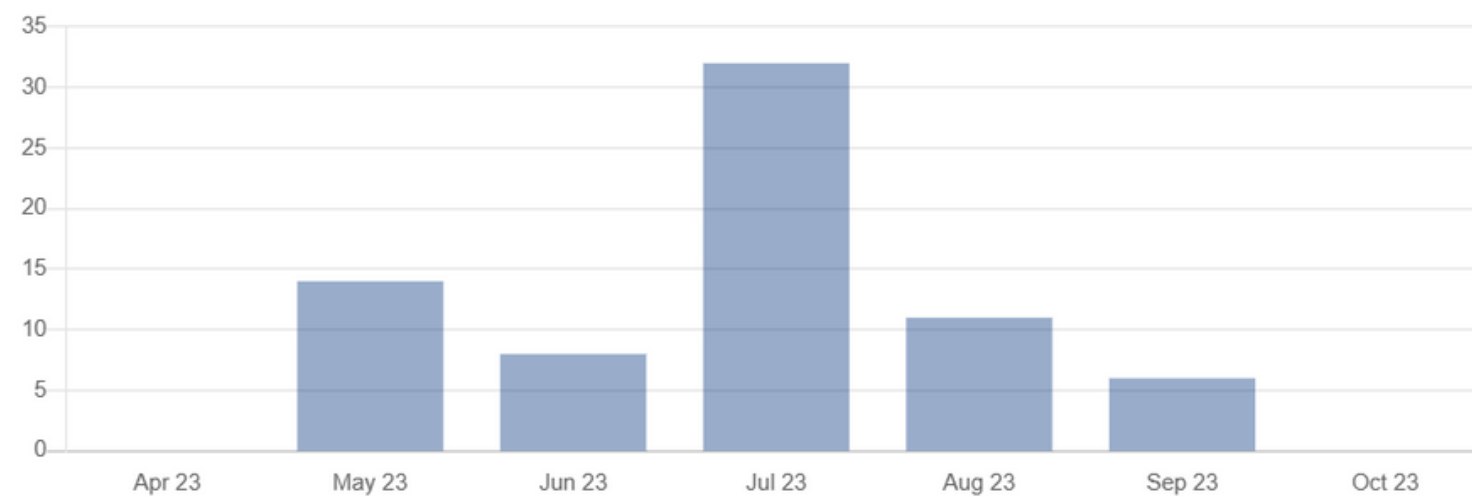
31 Utilisateurs

36% de l'effectif

39% de covoitureur

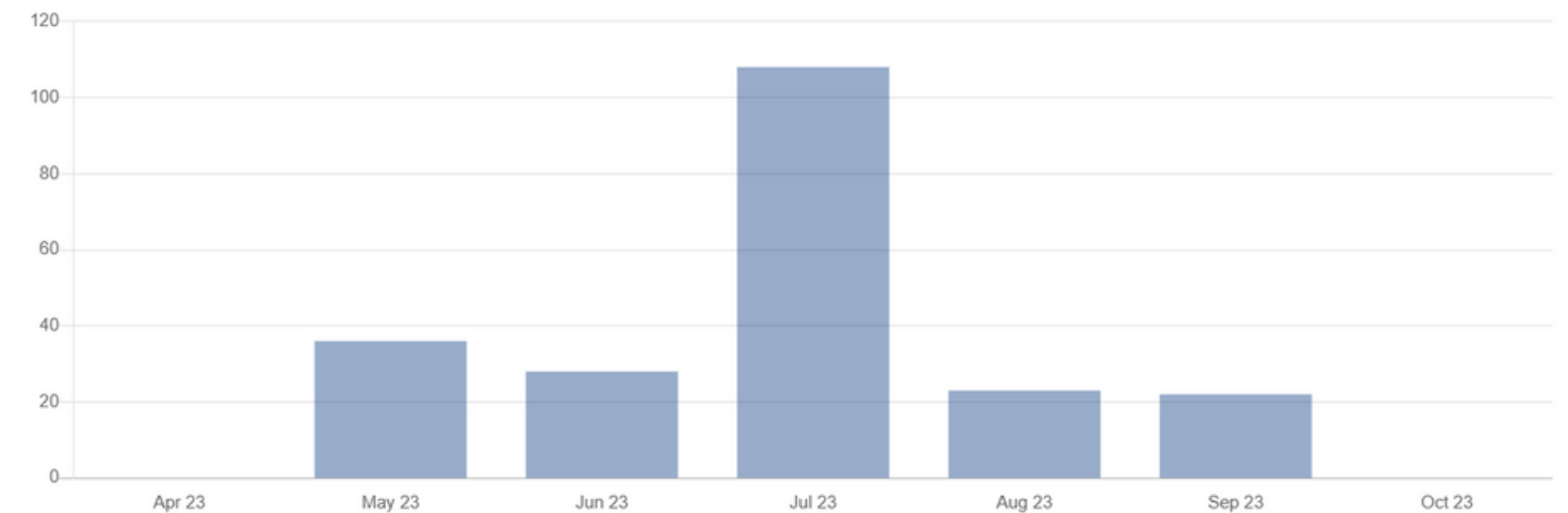
128 trajets depuis  
Avril 2023

### Graphe circulation évitée :



En juillet 2023 le nombre de trajets autosolisme évités était de 32.

### Graphe gains environnementaux :



En juillet 2023, le nombre d'émissions de CO2 qui ont pu être évitées grâce aux covoiturages réalisés est de 108 kg.

Au total, il y a eu plus de 217 kg d'émission de CO2 qui ont été évitées durant l'année 2023

### Perspectives:

- Promouvoir le covoiturage dans les communes membres
- Karos intègre la distribution individualisée du Forfait Mobilité Durable à sa solution : c'est un atout majeur car le FMD est crucial pour pérenniser l'usage d'un projet de covoiturage



## 2. Bilan de la Qualité de l'Air 2022

Gwad'Air, une expertise au service de la qualité de l'air Gwad'Air est l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe et sur l'île de Saint-Martin.

Agréé par le Ministère en charge de l'Environnement, Gwad'Air est créé le 20 Novembre 2000 pour assurer ses missions réglementaires :

- Surveiller les concentrations des polluants atmosphériques
- Informer en continu et sensibiliser la population • Alerter en cas d'épisode de pollution
- Accompagner les décideurs dans la définition et la réalisation de plans et programmes pour l'amélioration de la qualité de l'air .

### Les polluants atmosphériques mesurés

Le dispositif de surveillance de l'observatoire concerne différents polluants atmosphériques. Il est possible de les regrouper en deux catégories :

- Les polluants réglementés en air ambiant : Les particules fines (PM10, PM2,5), les oxydes d'azote (NO, NO2, NOx), le dioxyde de soufre (SO2), l'ozone (O3), le monoxyde de carbone (CO), les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni), le benzène (C6H6) et le benzo[a]pyrène (B[a]P).
- Les polluants atmosphériques non réglementés en air ambiant : l'hydrogène sulfuré (H2S) et l'ammoniac (NH3) émis lors de la décomposition des algues sargasses

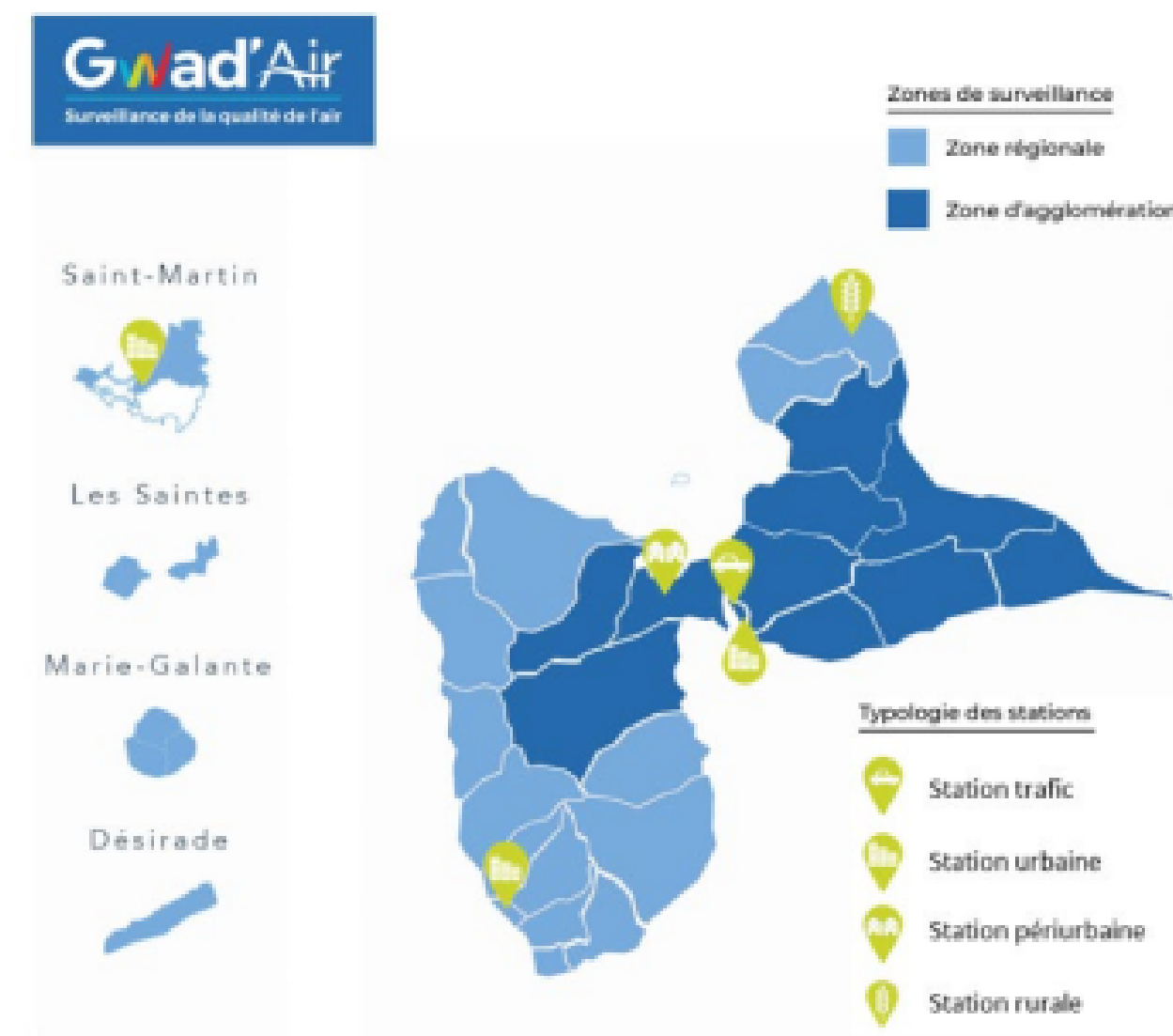
### Un réseau de mesure fonctionnel

Gwad'Air dispose d'un réseau de stations fixes et de moyens mobiles qui permettent d'assurer la surveillance des polluants atmosphériques sur les zones administratives de surveillance.

Afin d'assurer ses missions, Gwad'Air dispose d'un réseau de mesures fixes comprenant six stations implantées conformément aux recommandations du LCSQA :

- Une station urbaine de fond à Pointe-à-Pitre
- Une station urbaine de fond à Basse-Terre
- Une station urbaine de fond à Saint-Martin
- Une station périurbaine de fond à Baie-Mahault
- Une station périurbaine soumise à influence trafic aux Abymes
- Une station rurale de fond à Anse-Bertrand

### Surveillance des polluants réglementés





## 2.1. Indice ATMO 2022

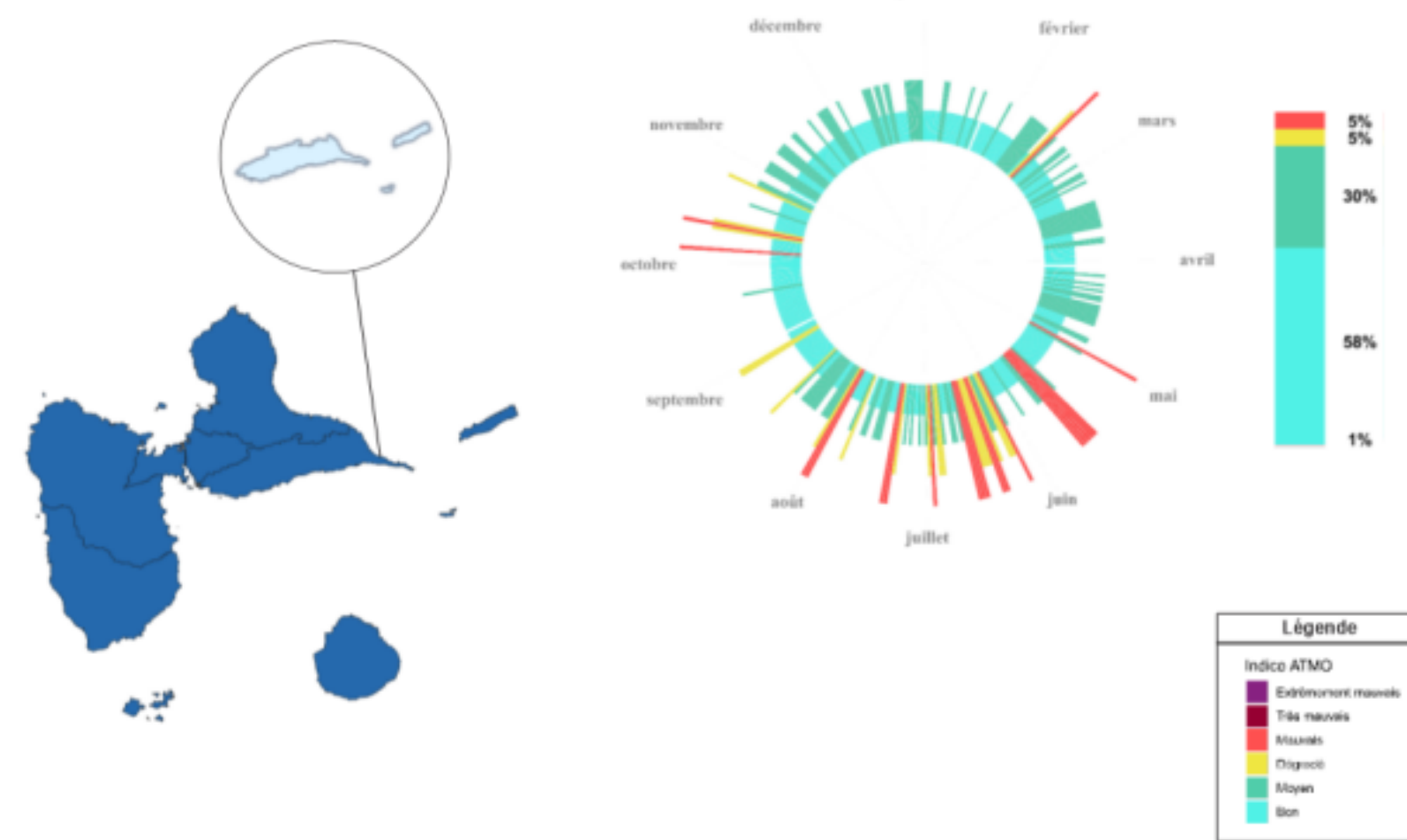
Depuis 2021, un nouvel indice de la qualité de l'air a vu le jour sur l'ensemble du pays. Il se décline en 6 qualificatifs, de « bon » à « extrêmement mauvais » et intègre désormais dans son évaluation les particules fines PM2,5, en sus les polluants déjà pris en compte : PM10, NO2, O3, SO2.

L'indice de la qualité de l'air est fourni pour l'ensemble du territoire à l'échelle de la commune ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et non plus seulement pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Les indices ATMO sont calculés et diffusés quotidiennement par Gwad'Air pour chaque commune de la Guadeloupe et pour Saint-Martin. Dans ce bilan, ils sont présentés à l'échelle de l'EPCI de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant.



### INDICES ATMO SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT EN 2022



Pour l'année 2022, la qualité de l'air a été « bon » 58% de l'année, « moyen » 30% de l'année, « dégradé » 5% de l'année et « mauvais » 5% à 6% de l'année sur le territoire de la CARL.

Aucun indice ATMO « très mauvais » ou « extrêmement mauvais » n'a été observé. Les indices « mauvais » réalisés en 2022 sont exclusivement dus aux particules fines PM10.



## 2.2. La surveillance des émanations issues des sargasses en 2022 sur la CARL

Surveillance des émanations de H<sub>2</sub>S et NH<sub>3</sub> Gwad'Air réalise également la surveillance des émanations gazeuses liées à la décomposition des algues sargasses.

Un réseau de micro-capteurs de type Cairpol permet de mesurer en continu les concentrations en hydrogène sulfuré et en ammoniac, dans les zones urbanisées impactées par les échouements.



### Evolution annuelle

Moyenne annuelle d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) en 2022 sur les communes de la CARL



Les moyennes annuelles des concentrations en hydrogène sulfuré sont présentées à titre indicatif. Le site du Lagon à Saint-François présente la concentration annuelle en hydrogène sulfuré la plus élevée avec une valeur avoisinant les 0,300 ppm.

Le deuxième site présentant une moyenne annuelle élevée en H<sub>2</sub>S est Beauséjour à la Désirade, avec une valeur de 0,200 ppm.



## Dépassement des seuils

Les dépassements de seuils suivants ont été observés en 2022 sur le territoire de la CARL. Ces seuils sont définis par le Haut Conseil de la Santé Publique pour l'H<sub>2</sub>S et le NH<sub>3</sub>.

### Nombre de jours de dépassement des seuils du Haut Conseil de Santé Publique en 2022 pour l'hydrogène sulfuré par site sur le territoire de la CARL

Sites de mesure	Pré-alerte Recommandation générale : 1 PPM	Alerte Dépassement des seuils : 5 PPM
Saint-Félix GOSIER	4	0
Beauséjour LA DÉSIRADE	19	0
Castaing SAINTE-ANNE	0	0
Durivage SAINTE-ANNE	18	0
Etang Buisson SAINT-FRANÇOIS	0	0
Lagon SAINT-FRANÇOIS	7	0

Le site de Beauséjour à la Désirade présente le plus grand nombre de jours de dépassements du seuil de « recommandation générale » déclenchant la phase de « PRE ALERTE ».

Sur avis du Haut Conseil de la Santé Publique, plusieurs seuils sont définis pour la gestion du risque sanitaire lié aux émissions toxiques provenant des algues sargasses échouées sur les littoraux.

Ces concentrations sont calculées sur une moyenne journalière de 24 heures et exprimées en parties par million (ppm). Les messages d'informations et de recommandations sanitaires sont présentées ci-dessous :

Concentrations en H <sub>2</sub> S et en NH <sub>3</sub> sur 24h	Messages d'information et de recommandation
[H <sub>2</sub> S] < 0,07 ppm et [NH <sub>3</sub> ] < 8,3 ppm	Sans effet sanitaire sur la période observée.
[H <sub>2</sub> S] : 0,07 à 1 ppm et [NH <sub>3</sub> ] < 8,3 ppm	Se tenir informé de l'évolution du phénomène, particulièrement pour les personnes vulnérables*. Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs et d'éviter d'être sous le vent des émissions de gaz.
[H <sub>2</sub> S] : 1 à 5 ppm et [NH <sub>3</sub> ] < 8,3 ppm	Pour la <u>population générale</u> , il est recommandé de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages d'algues en décomposition. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien. Pour les <u>personnes vulnérables*</u> , il est recommandé de ne pas séjourner sous le vent des émissions des gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes et/ou allergisantes (fumées de tabac...).
[H <sub>2</sub> S] > 5 ppm ou [NH <sub>3</sub> ] > 8,3 ppm	Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.

### Perspectives :

- Mise en place d'une convention avec Gwad'air
  - programme de sensibilisation
  - campagne de mesure ATMO et Sargasses
  - Bilan CARL Mensuel

### 3. Aménagement de Grand Baie renforcement de la digue et des réseaux humides

Afin de protéger les 253 habitations du secteur de Grand Baie des aléas inondations par submersion et par ruissellement, la CARL a lancé un projet d'aménagement pour renforcer la digue de protection et évacuer les eaux issues de l'assainissement pluvial de ce quartier.

Les études préalables ont été réalisées en Mai 2021, qui ont servi de base pour lancer un appel à candidature de prestation intellectuelle, en septembre 2021. Ceci, afin de retenir un bureau d'étude technique pour élaborer un projet de sécurisation du quartier face aux éléments naturels dans le respect de l'environnement.



- Renforcement du système d'endiguement



## 4. Bilan Carbone Territoire 2023

### 4.1. Chiffres clés territorial de la CARL des émissions de GES par Teq CO2 par secteur en 2021

Depuis le Plan Climat National de 2004, les collectivités sont encouragées à élaborer des Plans Climat Territoriaux pour mettre en place une politique climatique et énergétique locale, en utilisant leurs compétences. Elles deviennent ainsi les coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire. La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte modernise les Plans Climat Énergie Territoriaux existants (PCET) en créant les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Selon le contexte de la CARL, elle doit actualiser son PCAET en évaluant de manière externe et normalisée les actions déjà mises en œuvre ou planifiées.

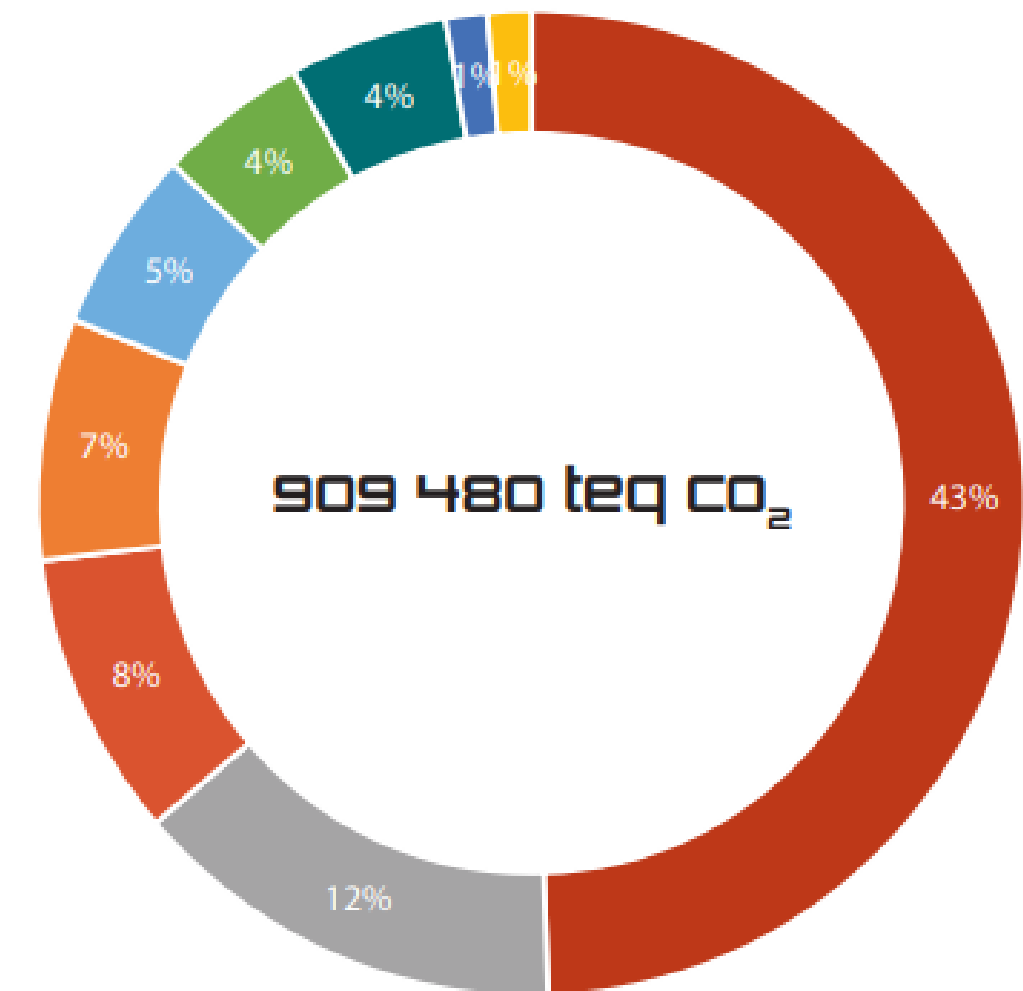
Depuis janvier 2019, le service de suivi des émissions de gaz à effet de serre générées par l'agglomération est effectué par Synergîle, le pôle d'innovation de la Guadeloupe.

L'OREC a pour mission de produire des indicateurs sur :

- Les consommations énergétiques ;
- Le déploiement des énergies renouvelables ;
- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, à l'échelle de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant.



**909 480 teq CO2** équivaut à **402 586** aller/retour Paris- New-York en avion pour une personne.



Les postes « industrie de l'énergie » et « intrant », ne sont pas pris en compte dans la représentation graphique des émissions car ils écrasent les autres postes d'émissions qui peuvent révéler des leviers d'actions d'atténuation pour le territoire. Cependant, ils font partie de la comptabilisation globale des émissions des GES soit 14% pour le poste intrant.

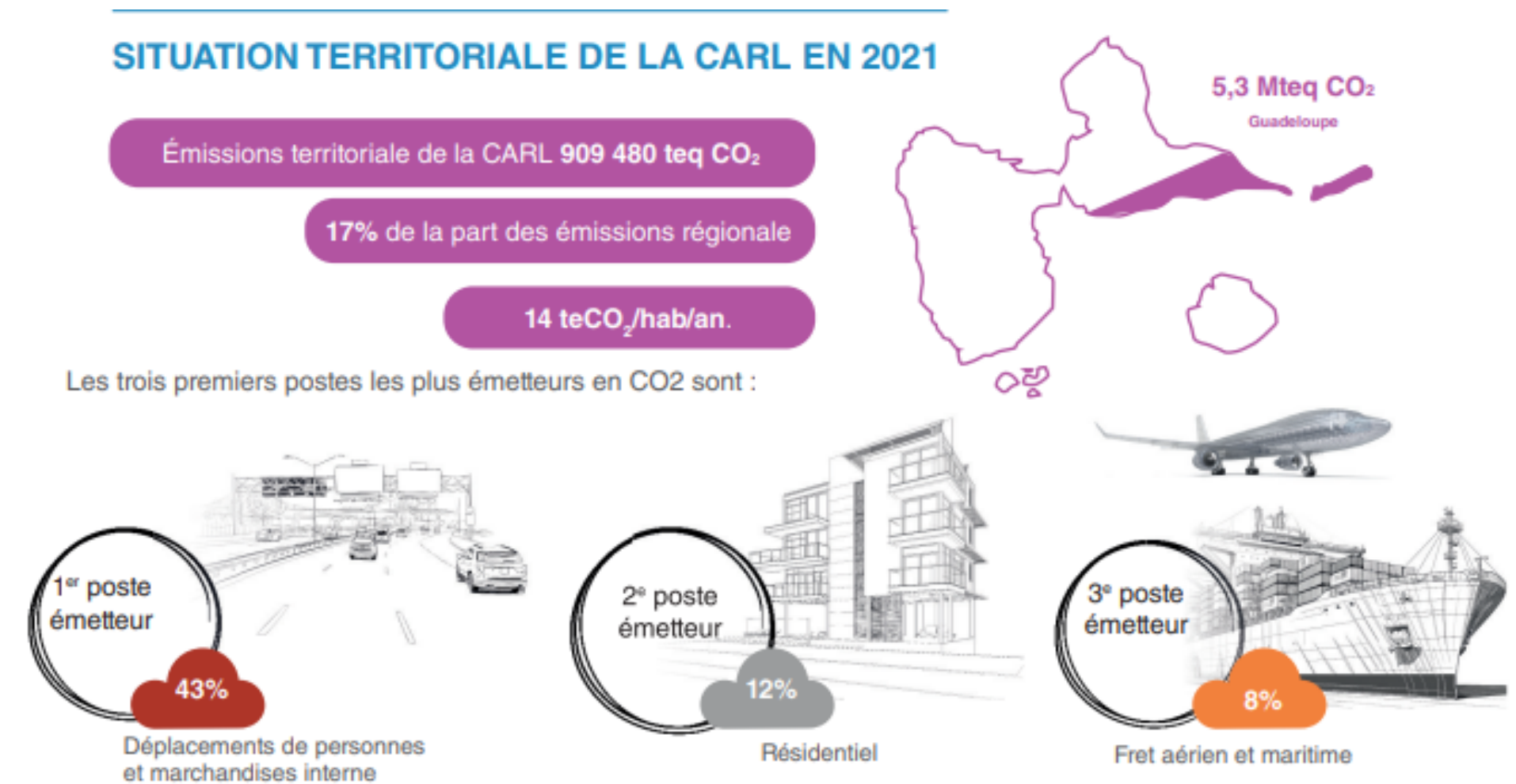
## 4.2. Impact de la pandémie sur les émissions de Gaz à effet de serre (GES) en Guadeloupe

La crise sanitaire liée au COVID-19 a affecté tous les secteurs d'activités du territoire guadeloupéen en 2020. Par conséquent, l'analyse de l'évolution des émissions de GES à partir de cette année-là ne serait pas représentative. Pour minimiser les incertitudes liées à certains postes d'émission, l'évolution des émissions est présentée à partir de 2018, car les données collectées sont plus précises.

Cependant, certaines données n'ont pas pu être collectées en raison d'un manque d'informations. Par exemple, pour le poste d'émission de l'agriculture, notamment le domaine de l'élevage, les données issues de l'étude 2010 de la DAAF ont été utilisées pour le bilan 2014 à 2016. Les données issues du recensement de la DAAF par agglomération en 2020 ont été utilisées pour le bilan 2021.

Le secteur de la production végétale présente une absence de données en 2016, tandis que pour le poste d'émission voirie, aucune donnée n'est disponible à l'échelle de l'agglomération. De plus, le poste « intrant », lié au mode de consommation du territoire, n'est pas pris en compte dans la représentation graphique des émissions mais fait partie de la comptabilisation globale des émissions des GES.

Il est également important de noter que les émissions de GES par type de gaz ne sont pas présentées dans cette publication. Elles feront l'objet d'un traitement spécifique dans le cadastre des émissions des GES de la Guadeloupe. Enfin, les facteurs d'émissions (FE) Guadeloupe ne sont pas disponibles pour certains postes d'émission, ils sont donc basés sur les FE de la France continentale. L'unité utilisée pour exprimer les émissions de chaque secteur d'activité est la tonne équivalent CO2 (teq CO2).



- **Le déplacement de personnes reste le poste le plus émetteur** du territoire car les alternatives à la voiture individuelle comme le co-voiturage, le recours à la mobilité douce sont encore sous-exploitées sur l'archipel.
- Les émissions du **secteur résidentiel reposent essentiellement sur la consommation d'électricité.**
- La Guadeloupe territoire insulaire ayant une forte dépendance aux importations, place **le fret maritime et aérien comme 3<sup>e</sup> poste le plus émetteur** du territoire de la CARL.

• **1 teq CO<sub>2</sub> représente un aller-retour par passager Pointe-à-Pitre/Paris**



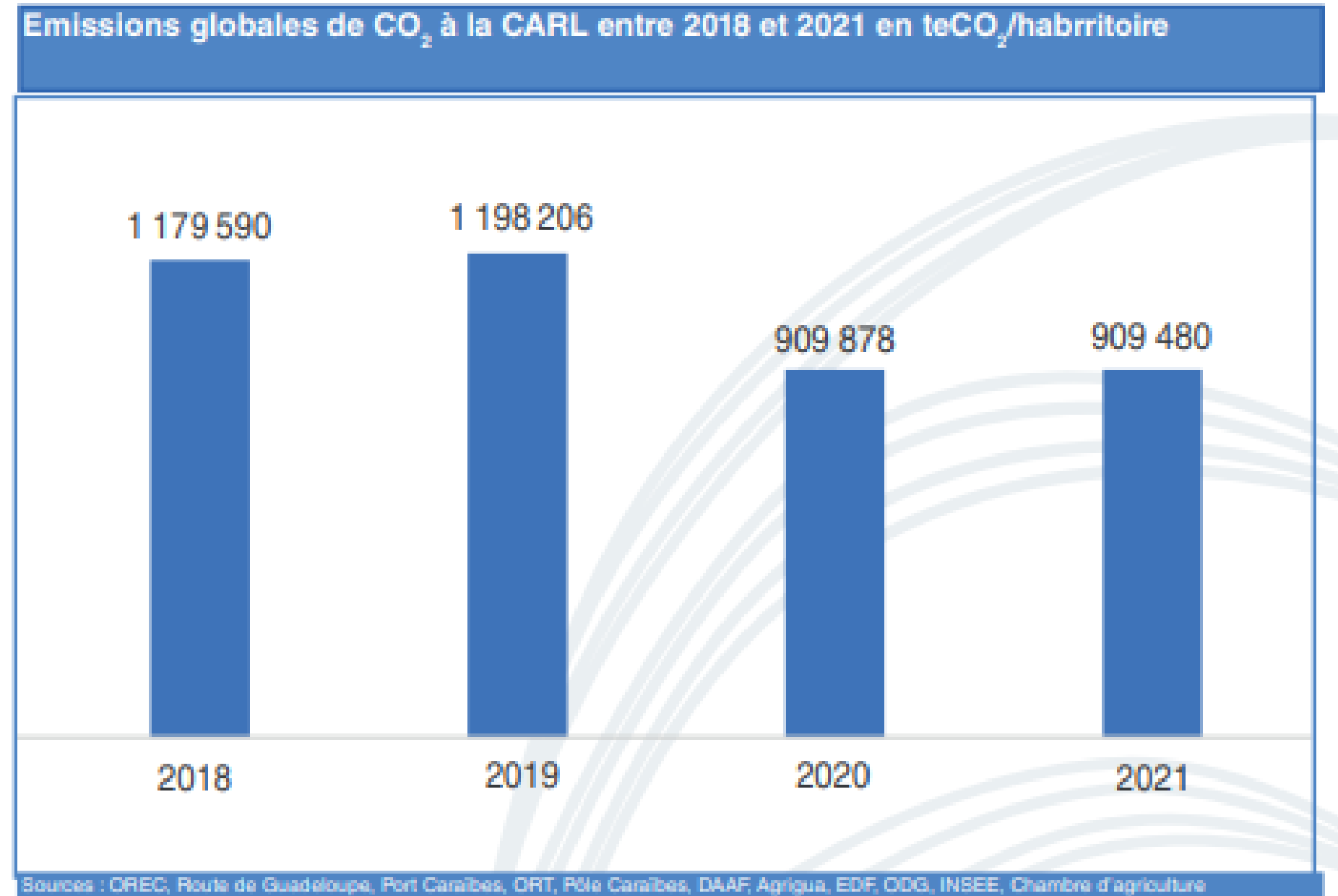
### 4.3. Evolution des émissions de GES de la CARL en teq CO2 de 2018 à 2021

Entre 2018 et 2019, le total des émissions GES augmente et présente une évolution de 2%, dû au secteur résidentiel, déplacement de personnes / marchandises internes et de l'industrie.

A l'inverse, en 2020, les émissions totales de GES diminuent de -24%, conséquence directe de la crise sanitaire. Cela est visible sur le poste:

- des déplacements de personnes (-42%),
- de la construction (-9%),
- des déchets (-5%),
- et du tertiaire (-3%).

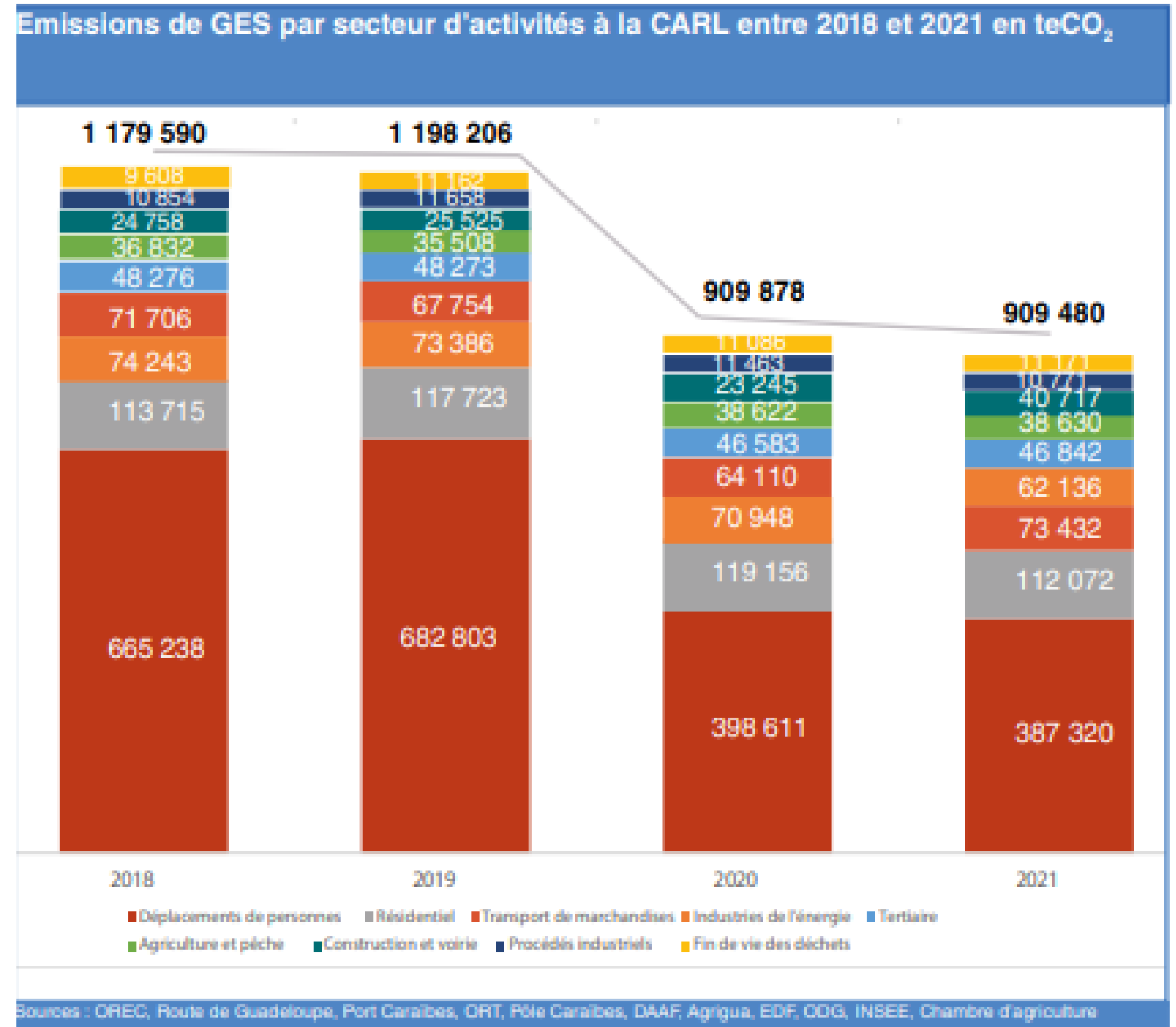
En 2021, les émissions de la CARL restent relativement stables, suite à la crise sanitaire qui se poursuit sur le territoire.



## 4.4. Evolution des émissions de GES par secteur en teq CO2 de 2018 à 2021

Les émissions GES générées par les différents secteurs d'activité sont liées aux activités anthropiques de la CARL. Entre 2018 et 2019, les secteurs d'activité de l'industrie, de déplacement de personnes, du résidentiel, de la construction et la voirie et des déchets présentent une évolution moyenne de +6%. A l'inverse, les autres secteurs d'activité sont en constante diminution, c'est le cas du: - Secteur industrie de l'énergie (-1%), - Secteur transport de marchandises (-6%), - Secteur tertiaire (stable), - Secteur de l'agriculture et la pêche (-4%) - Secteur intrant (stable). Emissions de GES par secteur d'activités à la CARL

Ces diminutions sont dues à plusieurs facteurs tels que: la consommation d'électricité, la consommation de combustibles, la diminution des surfaces agricoles utiles et de la production des déchets. En 2020, la crise sanitaire engendre une diminution de la quasi-totalité des postes d'émissions. 2021, les émissions sont relativement stables, face à une reprise partielle des activités sur le territoire de la CARL. Les secteurs d'activités suivants voient leurs émissions diminuées : - Déplacement de personnes (-43%) - Énergie (-15%), - Résidentiel (-5%), - industrie et déchets (-4%), - tertiaire (-3%). Ces diminutions montrent bien le verdissement du mix énergétique et l'impact des actions d'atténuations réalisées sur le territoire de la CARL.



## 5. Budget climat

**Qu'est-ce qu'un Budget Climat :** C'est l'évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité territoriale.

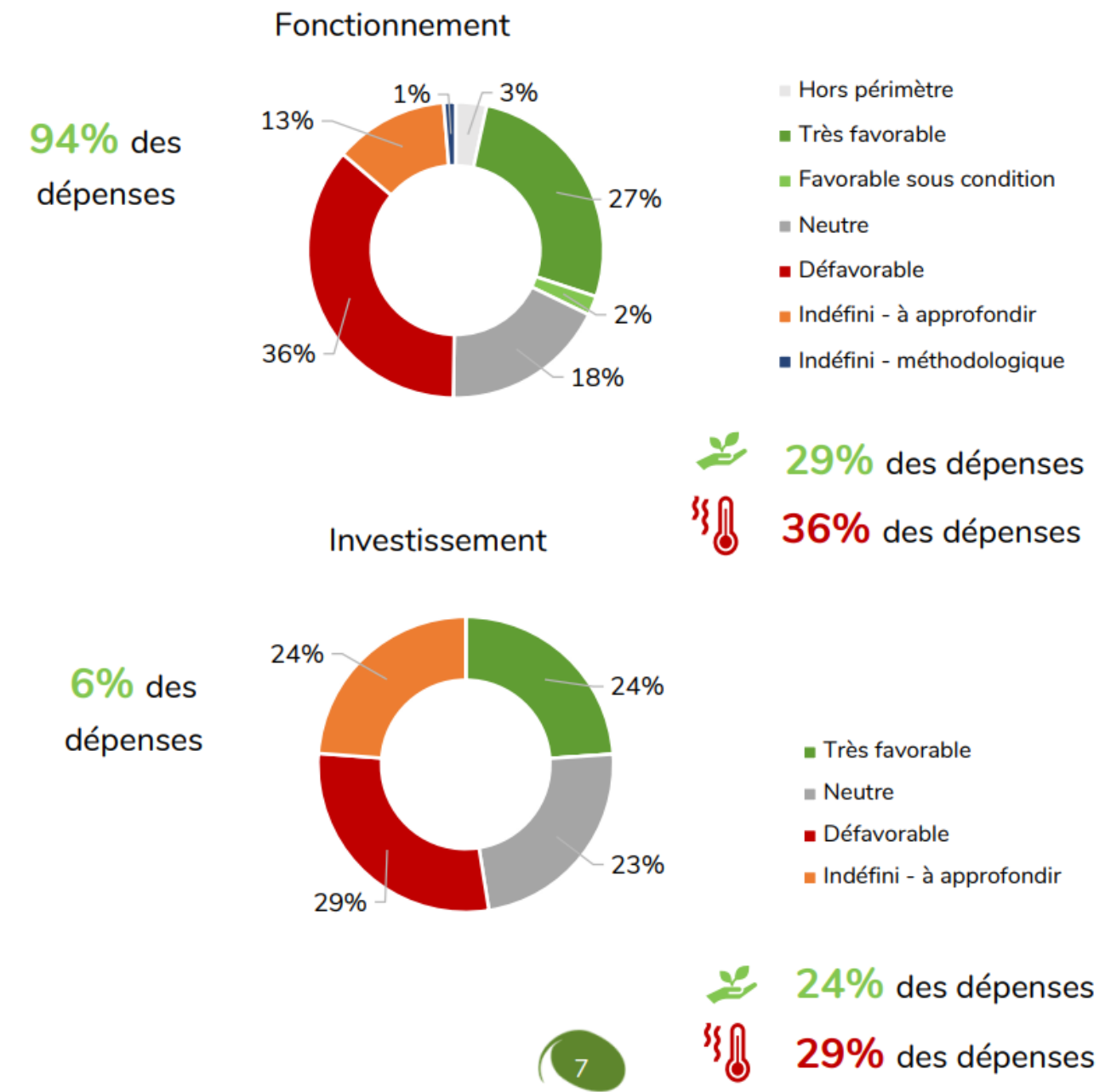
L'intérêt de l'évaluation climat du budget :

- **Identifier et comprendre :** Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact négatif → effectuer un état des lieux.
- **Evaluer la cohérence :** des dépenses avec les objectifs nationaux → s'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone.
- **Analyser les marges de manœuvres :** pour réorienter les dépenses selon un prisme climat → mise en place d'un plan d'action.
- **Suivre l'évolution :** d'exercice en exercice → amélioration continue.

Après analyse les dépenses sont classées selon les définitions suivantes :

- **Très favorable :** Dépense ayant un impact très positif sur le climat, compatible dans une France neutre en carbone.
- **Favorable sous conditions :** Dépense permettant une réduction des émissions à court terme mais effort insuffisant pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.
- **Neutre :** Dépense sans impact significatif sur la trajectoire de la neutralité carbone.
- **Défavorable :** Dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.
- **A approfondir :** Dépense ayant à priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse devra se préciser au fil des années.

Les données retraitées du Compte de 2021 selon la méthode présentée sont reprises ci-dessous:



Les opérations remarquables ont été isolées soit par ce qu'elles ont eu un impact très favorable sur l'empreinte climatique, soit parce qu'elles ont un impact défavorable à une démarche de transition bas carbone. Ainsi, un lien entre l'action économique et l'action environnementale peut aider et comprendre les futurs choix budgétaires

**Le tableau ci-dessous reprend les stratégies alternatives aux dépenses défavorables afin de pouvoir les classer en favorable :**

Thème	Stratégies alternatives
<b>Mobilité</b>	Transformation du parc automobile vers de l'électrique ou à défaut de véhicules émettant moins de 50g.CO2/km, sensibilisation à l'écoconduite, réserver l'utilisation du véhicule au strict nécessaire.
<b>Informatique</b>	Mettre en place une charte d'achat sur les produits informatiques respectant les 5 critères définis dans la méthodologie I4CE durable
<b>Frais de déplacement</b>	Il est recommandé de recenser les modes de déplacement utilisés par les agents et élus, et de les classer selon une grille simple : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Voiture thermique et avion en « défavorable » car émetteurs de CO2 ;</li> <li>2. Voiture au gaz en « favorable sous conditions » ;</li> <li>3. Et voiture électrique ou bioGNV, transports ferrés et mobilités douces en « très favorable ».</li> <li>4. Ce classement intuitif permet de rendre compte de l'effort de la collectivité si elle encourage les déplacements d'agents par des modes peu carbonés.</li> </ol> <p>La limitation des allers-retours vers la métropole est bien évidemment conseillée car l'avion est le principal poste émetteur avant la catégorie de location des voitures (souvent de classe élevée).</p>



# **Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

# 1. Compétence Déchets - SINNOVAL 2022

Par arrêté préfectoral du 29 Avril 2021, le Syndicat d'INNOvation et de VALorisation des déchets de Guadeloupe (SINNOVAL) a été officiellement créé. C'est un syndicat mixte ouvert entre la CARL, la CANGT et la Région Guadeloupe. Il exerce en lieu et place des EPCI la **compétence collecte et traitement des déchets**

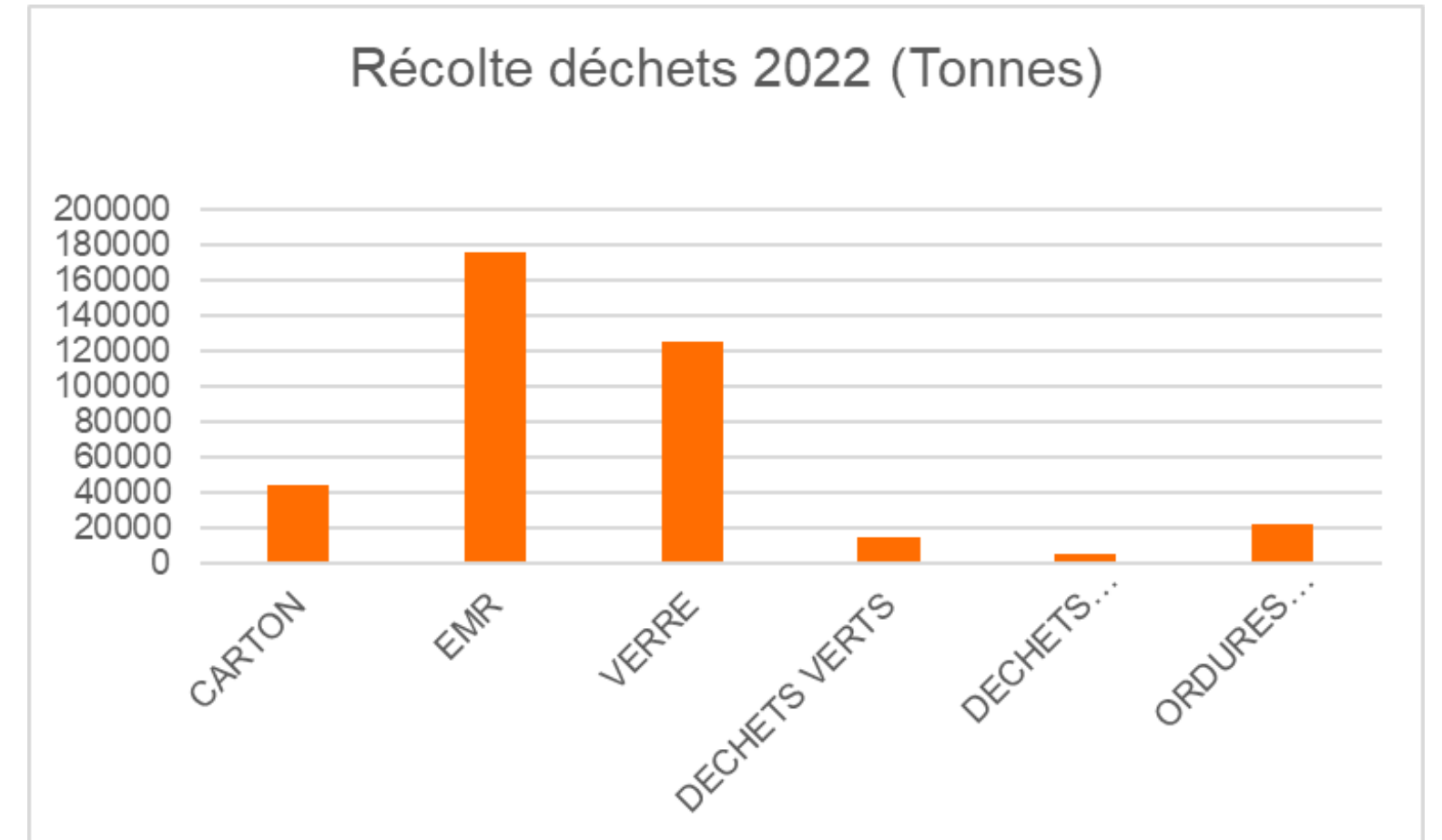
## Les ambitions du SINNOVAL

En tant que « bras armé » de la CARL et de la CANGT, le SINNOVAL entend poursuivre les actions entamées.

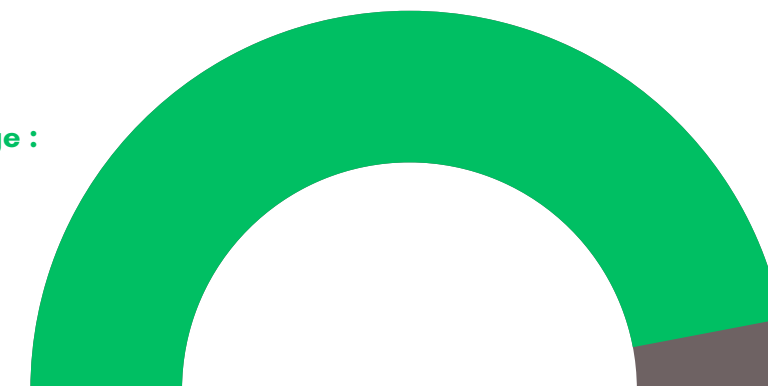
- Porter une politique de gestion de déchets ambitieuse pour se conformer aux préconisations du Plan Régional de Gestion des déchets
- La création d'unité de traitement des déchets

En 2022, le SINNOVAL a récolté un total de **345762 Tonnes (T)** de déchets sur l'ensemble des 4 communes membres de la CARL, répartis de la façon suivante :

- 44484 T de Cartons
- 175914 T d'Emballage Ménagers Recyclable (EMR)
- 125364 T de verre
- 14844 T de Déchets verts
- 5805 T de Déchets Industriels Banals Ultimes (DIBU)
- 22662 T Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



Déchets envoyés en circuit de recyclage :  
323 100 Tonnes



déchets non recyclés : 22662 Tonnes

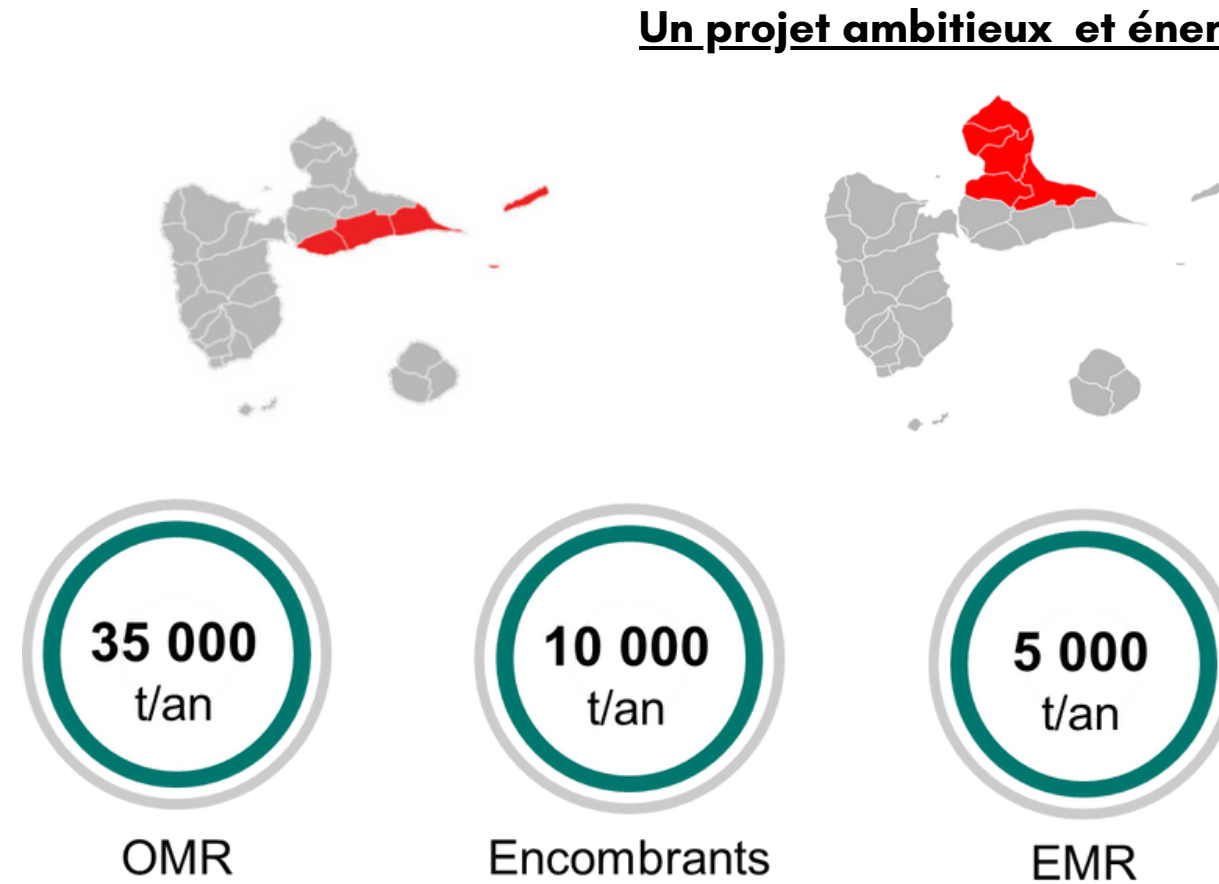
## 2. Le projet de création d'unité de traitement

### La localisation du projet



- Dans un secteur industriel existant (Gardel)
- À proximité immédiate d'ALBIOMA, industriel identifié comme exutoire du CSR produit

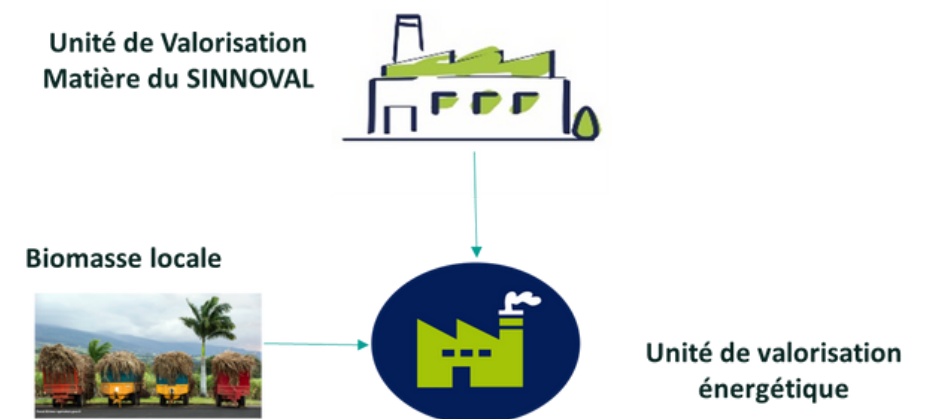
### Un projet ambitieux et énergétique



Sur un total entrant de 50 000 t de déchets, on prévoit :

- Un tonnage des déchets résiduels à enfouir de 16 900 t/an, soit 34 % des entrants
- Un tonnage de **CSR à valoriser** par ALBIOMA de 15 500 t/an, soit 31 % des entrants à 12-15 MJ/kg
- Substitution du charbon par le CSR

### Production de CSR



### 3. Risques d'inondations: le PAPI

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour objectif de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif de ces démarches est de travailler, à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, sur l'ensemble des facteurs générant le risque, à savoir : ALÉA + ENJEUX et VULNÉRABILITÉ = RISQUE

Pour obtenir le label PAPI", garant de la qualité des projets, les actions du programme doivent être réparties de façon équilibrée entre 7 axes de travail, de façon à agir sur l'ensemble des facettes de la gestion du risque.

Ces axes de travail sont les suivants :

- Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 - Surveillance, prévision des inondations
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise
- Axe 4 - Prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 - Ralentissement des écoulements
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le lancement d'un PAPI de 3ème génération intégrera les informations cumulées sur le PAPI des Grands Fonds et permettra d'aller au-delà de l'aléas ruissellement des eaux pluviales en intégrant la submersion marine. L'élargissement à ces aléas permettra de travailler sur l'ensemble des communes de la CARL.



- Lancement du projet PAPI 3è génération





## 4. Guide je préserve mon environnement

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et de la réalisation de son programme d'action adoptés en conseil communautaire, il est recommandé de réaliser et distribuer des Guides de sensibilisation relative à la préservation de l'environnement à destination des vacanciers. Ceci permettrait notamment de répondre à l'action N°4A : Recenser les avis et les besoins en matière de développement durable et, par la même occasion, sensibiliser aux bonnes pratiques.

L'action recommandée consiste à réaliser un flyer ou un guide à destination des touristes sur les bons gestes en vacances; insistant sur la nécessité de protéger l'environnement, de ne pas laisser traîner ses déchets et mégots de cigarettes, etc. Ces flyers seront mis à disposition gratuitement par la CARL dans l'ensemble des hôtels et gîtes. Il sera également possible pour les propriétaires de meublés de tourisme de venir en récupérer aux Offices de Tourisme des communes membres. Afin de répondre à cette action du PCAET, il est proposé de réaliser un guide contenant les données techniques ci-dessous.

Afin de répondre à cette action du PCAET, il est proposé de réaliser un guide contenant les données techniques ci-dessous:

- Je fais attention à la biodiversité (faune et flore, déchets...)
- Les bonnes raisons d'être éco-responsable en vacances
- Acheter des souvenirs locaux et durables
- A la plage ( crème solaire éco-responsable, respect de la faune et la flore...)
- Je fais attention à mon alimentation ( accessoires réutilisables, consommer des produits locaux...)
- Dans mon logement saisonnier ( économie d'eau, consommation de climatisation)



- Réalisation du guide je préserve mon environnement en vacances
- Mise à disposition au sein des bureaux d'information touristiques de la CARL

# **Finalité 3 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

# 1. Plan de Paysage des Grands Fonds (PPGF) et la frange du littorale

La CARL met en place plusieurs actions dans le cadre du plan de Paysage des Grands Fonds (PPGF) et de son étude sur la Frange littorale. Dans le cadre de ces deux études, la CARL organise des Escape Game sur les **Sites Remarquables** ensemble des territoires de la CARL ainsi que le projet de la frange littoral .

La frange littorale est un espace de transition entre la terre et la mer, que l'on découpe en plusieurs étages :

- Le supralittoral : situé au dessus du niveau des eaux, il est soumis à l'influence des embruns.
- Le médiolittoral : cet étage tantôt submergé, tantôt immergé, est compris dans la zone des marées et est donc peu développé en Méditerranée. Cependant, on y trouve une importante biodiversité, capable de supporter des périodes régulières d'assèchements prolongées

Le PPGF formule des objectifs de qualité paysagère, il permet de renforcer le développement local et l'attractivité du territoire.

L'idée associée à ce projet est de pouvoir mettre en valeur différents site du territoire. Grâce aux Escapes Games, la découverte de la biodiversité à travers des jeux de piste ainsi que des jeux de rôles peut-être un atout touristique, culturel et récréatif majeur, tout en renforçant le sentiment d'appartenance des résidents à leur communauté.

Dans ce cadre, la réalisation d'escape Game a pu débuté cette année. Au total, ce sera 4 Escape Game qui devrait ce déroulé sur chacune des communes de la CARL.



- Escape Game le 18 août 2023 à Saint-François à la pointe des châteaux
- Escape Game le 25 août 2023 au Gosier au Fort fleur d'épée

Deux futurs Escape Game devraient voir le jour avant la fin de l'année 2023, sur le site de la plage de Bois-Jolan à Sainte-Anne et un autre à la Désirade.

### Perspectives:

- Mise en place d'Escape Games sur une vingtaine de site remarquables afin de valoriser les territoires de la CARL
- Création d'une chaine YouTube afin d'exposer et recenser les différents Escape Games effectués.



## 2. Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

### Le PICS c'est quoi ?

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS) est un outil de gestion de crise et d'organisation de la réponse aux situations d'urgence au niveau d'une communauté d'agglomération. Il vise à coordonner les actions des communes membres de l'intercommunalité en cas d'événements majeurs tels que les catastrophes naturelles, les accidents industriels, les pandémies, les incendies, les inondations (ruissellement et submersions marines), les risques sismiques, les tsunamis, les cyclones, les sargasses...

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est une boîte à outils opérationnelle permettant une approche transversale de la gestion des risques et la planification d'une organisation intercommunale de crise.

En effet, **l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure créé par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 instaure l'obligation d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PCIS) pour tout Établissement Public de Coopération intercommunal ayant au moins une commune membre soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).**

Toutefois, sa réalisation est complexe car elle implique une méthodologie spécifique qui nécessite à la fois, la mobilisation de plusieurs acteurs internes et externes mais aussi un socle de connaissances aigü sur la gestion des risques naturels et technologiques.

La rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde consiste principalement à :

- Recenser l'ensemble des plans communaux de sauvegarde, DICRIM des outils, matériels et moyens humains
- Aide à la définition du besoin et à la rédaction du ou des marchés pour l'élaboration du plan Intercommunal de Sauvegarde
- Aide à la définition d'une stratégie de concertation pour l'élaboration du PICS
- Assistance à l'élaboration d'un plan d'actions, de tableaux de bord, calendrier, rédaction des documents de présentation, compte rendus et autres tout au long du projet (rédaction des
- Sensibiliser, accompagner, informer et mobiliser les acteurs idoines du territoire
- Elaborer une méthode de gouvernance en vue de l'élaboration du PICS

### 3. Education au développement durable

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EDD) est une mission de l'École introduite par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (Code de l'éducation - article L. 312-19).

Elle permet notamment d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux, en sensibilisant à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. A travers des projets transversaux, l'éducation au développement durable permet d'inscrire l'école au sein de la vision de son territoire.



- Forum pédagogique à l'éducation au développement durable (FOREDD) le 27 et 28 Avril 2023 au Fort Delgrès à Basse-Terre

Vingt et un partenaires, institutions et organismes référents du territoire, se fédèrent dorénavant autour du rectorat et du CAUE. Parmi les partenaires, nous pouvons compter sur la Région, le Département, la CANGT, le Parc National de Guadeloupe, la DEAL, la DAC, la DAAF, l'INRAE, l'ONF, le BRGM, l'OFB, l'ODE, Cap excellence, Grand Sud Caraïbes, la Riviera du Levant, la CANBT, le conservatoire du littoral, L'Université des Antilles, le Grand Port Maritime, l'UICN.

Un forum pédagogique à l'éducation au développement durable (FOREDD) est organisé tous les 2 ans à destination de toute la communauté scolaire, et les partenaires privés et publics. Ce forum qui sert à mettre en lumière les actions qui se sont déroulées autour du développement durable.

Cette édition 2023 a traité le thème : « Villes et communautés durables », ODD 11 parmi les 17 ODD de l'Agenda 2030.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention cadre multi partenariale 2020-2024 dont la CARL est signataire.



## 4. Zone de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL)

La CARL a pour projet la création d'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, La Désirade), afin de réglementer le stationnement des bateaux, avec comme première étape la mise en place de mouillages opérationnels au Gosier.

### Une ZMEL c'est quoi ?

Les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sont des zones où des bouées d'amarrage sont installées afin d'accueillir les bateaux de différentes tailles dans des conditions respectueuses de l'environnement et notamment en terme de sécurité.

Dans le cadre de ce projet, entre l'îlet du Gosier et la plage de La Datcha, la CARL doit effectuer des études réglementaires obligatoires afin d'élaborer le projet de ZMEL, pour cela un premier phase de diagnostic archéologique a été soumise. Afin de mieux analyser la zones et savoir s'il peut contenir des vestiges protégés. Des études de sols que l'on appelle étude de substrat marin a notamment été effectuer, afin de savoir si le sable va pouvoir accueillir les ancres ou les corps morts pour permettre aux bouées de flottées.

De plus un recensement d'espèces marines à du être réalisée sur cette zone, que l'on appelle la biocénose benthique ainsi qu'une répertoriassions des herbiers et algues présents sur la zone.

Ce diagnostic, en fonction des premiers résultats, pourra éventuellement déclencher une deuxième phase afin de pouvoir poursuivre l'avancement du projet.



En effet, organiser des mouillages sur cette zone permettra de sécuriser les baigneurs, qui peuvent effectuer de la plongée de la plage de la Datcha (ou de l'Anse Canot) à l'îlet du Gosier. Mais aussi protéger les écosystèmes (herbiers, coraux, espèces animal).

Des bateaux auront des ancrages adaptées à leur tailles (de 10 à 30 mètres.)



- Réalisation de fouilles archéologiques
- Recensement des espèce marines présente sur la zone des futures ZMEL

### **Perspectives:**

- Demande d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour la réalisation des travaux

## 5. Jardin de Kervino

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) souhaite poursuivre son engagement en matière de préservation des espaces naturels, de mise en valeur de l'environnement et de réduction de la pression de l'urbanisme sur les milieux naturels et agricoles.

A ce titre, il est apparu opportun pour la CARL de s'engager dans un projet de mise en valeur de la parcelle communale BM161, située à la section Kervino au Gosier, à travers la mise en place d'une programmation respectueuse du milieu naturel.

Le but est de valoriser sans trop artificialiser le sol, donc en évitant de bétonner les sols. Le souhait est donc de s'inspirer de ce fonctionnement pour l'appliquer à la parcelle de ce projet en proposant un véritable verger public avec une offre complète composée de gros arbres fruitiers dans des espaces dédiés.

L'idée est de transformer la contrainte qu'est la topographie du terrain en opportunité pour proposer des équipements :

- Une piste d'initiation à la glisse (trottinette/ roller/ draisienne/ vélo ... ).
- Une pente de jeux avec toboggans / filet d'escalade / plot d'escalade
- Des carpets sur des zones planes
- Vrai amphithéâtre de verdure avec des assises confortables.
- Zone de jardin partagé
- Valorisation de la forêt sèche avec un cheminement pédagogique serpentant entre les arbres.

Cet espace pourrait devenir un acteur touristique et culturelles, avec un aire de répétition pour les associations carnavalesques, des Léwoz, un jardin partagé pour les petites écoles...



Plan du futur projet Kervino

### **Proposition d'équipements ludiques de tous âges :**

- Une piste d'initiation pour les vélos celle-ci est sinueuse, 100m de de petites bosses. Cet élément sera attractif pour les petits
- Une pente de jeux avec 2 toboggans
- Un modelage soigné dans la pente pour permettre aux petits de s'amuser dans un espace naturel simple .
- Un grand théâtre de verdure dimensionné pour recevoir des évènements ponctuels culturels locaux



- Fin des Etudes
- Marché travaux

### **Perspectives :**

- Lancement des travaux sur le site

# **Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**



# 1. Contrat de relance et Transition écologique

Afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de convention : le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce contrat est conclu entre l'État et les collectivités territoriales, durant la durée de la mandature, pour une durée de 6 ans maximum. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration de son CRTE en collaboration avec les services de l'Etat, ses communes membres et ses partenaires.

Le 14 Novembre 2022, le CRTE a été adopté en conseil communautaire avec les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
- Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives
- Orientation 3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire
- Orientation 4: Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole



- COTECH et COPHIL réalisés
- Suivi des projets inscrit au CRTE en partenariat avec les communes membres et les services de l'Etat

## Perspectives:

- Participation atelier COP régionale pour la planification territoriale  
- thématique biodiversité, adaptation au changement climatique à l'échelle régionale, mobilité, production Energie
- Suivi et harmonisation des projets communaux et communautaire



## 2. Programme Local de l'Habitat (PLH)

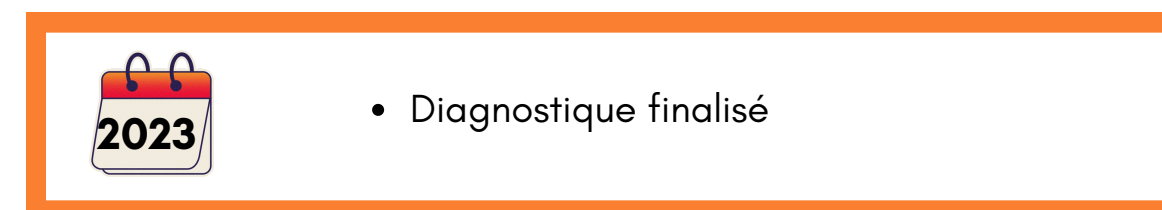
La Riviera du Levant prochainement terminer son Programme Local de l'Habitat, qui est un document stratégique qui permettra de mettre en place une stratégie et des moyens afin de développer une offre de logement en adéquation avec les besoins de la population et tout cela pour les 6 années prochaine années (2018-2024) .

Concernant la mise en place du PLH, la Riviera du Levant est bientôt en phase finalisation de son premier Programme Local de l'Habitat. Ce document, est l'outil de planification qui définit la stratégie et les actions de la Riviera du Levant afin de favoriser le droit au logement pour chacun des habitants du territoire.

Ce PLH, va permettre à la CARL de maintenir un équilibre de l'habitat entre logement privé et logement social sur le territoire, offrant la possibilité à la population d'avoir un accès au logement de manière égalitaire, quel que soit leur niveau de ressources.

Le diagnostic qui a été effectué va permettre d'élaborer le PLH, ce diagnostic était est une phase de collecte d'informations avec les différents acteurs du logement sur le territoire communautaire ainsi que les services des quatre communes de La Riviera du Levant. Cette phase de diagnostic achevée, il s'agira de définir les enjeux et les orientations stratégiques de la Riviera du Levant.

Le premier Programme Local de l'Habitat de La Riviera du Levant doit être en 2024 va être finalisé afin qu'il soit définitivement adopté, après avis des communes et des services de l'Etat.



**Perspectives:** Terminer le PLH premier semestre 2024

### 3. Le Plan Intercommunale de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

La CARL doit se doter d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) conformément à la loi N°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, afin de mieux repérer les situations d'habitat indigne sur son territoire.

Selon l'article 1 de la « loi Besson », la définition de l'habitat indigne est la suivante « Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

L'année 2021 a permis de lancer l'étude du diagnostic à partir du recensement des données existantes et l'organisation d'entretiens avec les maires des 4 communes de la CARL et les acteurs de l'habitat pour approfondir le diagnostic territorial (EPF, DEAL, bailleurs sociaux, agences immobilières, CAF etc...).

Parallèlement, le bureau d'étude Planèd, chargé de l'analyse foncière, a créé un WEBSIG qui a été présenté aux référents des communes membres de la CARL.

Les objectifs de cet outil sont de :

- Définir les disponibilités foncières des communes (terrains libres en zones constructibles, potentiel en renouvellement urbain)

- Disposer d'une base du potentiel foncier, partagé et consolidé avec les communes, pour accompagner les communes tout au long de l'élaboration du PLH pour territorialiser dans le programme d'actions les objectifs de production de logements retenus (6 ans du PLH)
- Appréhender les pratiques en termes de maîtrise foncière (outils fonciers), d'urbanisme et d'aménagement des communes et des partenaires

Le PILHI nécessite beaucoup de répertoriassions, le diagnostic étant terminée une phase terrain est envisagé avant le mois de décembre.



- COTECH et COPIL réalisé

# **Finalité 5 : Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables**

# 1. Economie bleue

Suite au concours Riviera Blue Tech organisé par la CARL, un concours destiné aux porteurs de projets innovants alliant les nouvelles technologies et l'économie Bleue.

Un candidat a été sélectionné. Il s'agit de l'entreprise BIOPONI CARAÏBES ayant pour projet la construction de la première ferme d'aquaponie de Guadeloupe.

Cette ferme d'aquaponie permettra la production de produit maraîcher grâce au biodéchets des poissons.

En effet, la CARL eu l'occasion d'accompagner le lauréat pour participer au salon viva tech en France à Paris, afin de découvrir les différentes innovations sur les nouvelles technologies.

Mais également une immersion au sein d'un incubateur en Bretagne, où ils ont fait des rencontres avec plusieurs acteurs de l'économie bleue, un lycée spécialité en aquaponie, des entreprises avec des emballages durables biodégradables et des entreprises d'aliments de poisson,

La CARL a donc pour but d'accompagner le lauréat de Riviera Blue Tech durant l'année 2023, dans son installation sur le territoire de la CARL. Son objectif était de permettre au lauréat de découvrir ce qui se fait ailleurs dans son domaine d'activité, s'inspirer de méthodes existantes, et créer un réseau de partenaires

Perspectives:



- Participation au salon Vivatech à Paris avec le lauréat du concours Riviera Blue Tech, afin de découvrir les nouvelles technologies en matière d'aquaponie
- Immersion au sein d'un incubateur en Bretagne avec le lauréat
- Rencontre avec des acteurs de l'économie bleue
- Rencontre dans des lycées spécialisés en aquaponie, des entreprises d'aliments de poisson

## **Perspective:**

- Accompagner le gagnant dans la création de son projet



## 2. Amélioration de la performance au sein de la CARL

Afin d'atteindre les objectifs du décret 29 décembre 2020, permettant la mise en œuvre de lois « Climat et Résilience », qui visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable; la CARL met en place des pistes d'améliorations de performances **au sein de ses infrastructures**.



L'amélioration de la performance énergétique au niveau de la CARL est une démarche importante et souvent nécessaire pour réduire l'empreinte écologique, diminuer les coûts énergétiques et promouvoir la durabilité.

### Diagnostic de la CARL

**En 2023**, un audit énergétique a été réalisé sur le patrimoine de la CARL. Une programmation pluriannuelle de rénovation énergétique a aussi été mise en place.

La réalisation d'un audit énergétique permet d'identifier :

- les principaux postes de consommation d'énergie;
- les opportunités d'amélioration effectuée.

Cela inclue l'évaluation de la performance des infrastructures, de l'éclairages publics, ....

En favorisant l'installation de sources d'énergie renouvelable, telles que des panneaux solaires, , la CARL souhaite améliorer sa performance énergétique et promouvoir un mode de consommation plus vertueux.

L'introduction de véhicules électriques (VE) dans la flotte automobile représente une étape importante vers la transition d'une mobilité plus durable. Cette transition est motivée par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de minimiser la dépendance aux combustibles fossiles et de promouvoir des solutions de transport plus respectueuses de l'environnement.



- Audit énergétique du patrimoine sur le territoire de la CARL

### 3. Le plan Alimentaire Territorial (PAT)




Ce projet a pour but de répondre à un besoin alimentaire territorial local, pour une population de plus en plus nombreuse et dépendante des produits importés et riches en calories. Nous voulons donc offrir un accompagnement en termes de développement tant pour l'agriculture locale, que la filière pêche, mais également des méthodes de distribution et de transformation, tout cela s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Il conviendra également de proposer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En termes de valeurs ajoutées, ce plan alimentaire territorial se déroulera sur le territoire de la CARL. Il permettra de créer des liens sociaux entre producteurs, transformateurs, consommateurs, EPCI. En cela, il favorisera le développement de l'économie guadeloupéenne, les filières, et sollicitera davantage notre capacité à s'auto alimenter, tout en veillant à l'accessibilité de l'alimentation.

L'augmentation de l'obésité, des maladies telles que le diabète ou l'hypertension artérielle, révèlent une problématique de santé publique majeure aux conséquences tragiques.

L'idée de développer un plan alimentaire territorial (PAT) se présente alors comme une évidence afin de développer l'alimentation locale et de la promouvoir sur le territoire de la CARL. Ce PAT qui devra s'inscrire dans le PCAET (Plan climat, air, énergie territorial) permettra de développer les filières de l'agriculture et de la pêche, mais aussi de proposer des actions innovantes autour du tourisme et du numérique.



- Diagnostic territorial
- Semaine de l'alimentation "zasyèt péyi" du 9 au 13 octobre